

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2021-09-29-004
Séance du 29 septembre 2021

Date de convocation : 23 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation : 23 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Montluel s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Romain DAUBIÉ, Maire.

Le caractère public de la réunion a été assuré par retransmission en direct d'une vidéo via Facebook live CMMontluel20210929.

PRESENTS : Romain DAUBIÉ, Christian GUILLEMOT, Anne FABIANO, Philippe BELAIR, Aurore SAMIER, Mustafa SARIKAYA, Karine GARNIER, Gilbert BARRIQUAND, Christiane GUERRERO, Irène TOST, Pascal JUSSEAUME, Christian PRADIER, Jean-Luc CHARVET, Laurence RAVEROT, René BERTRAND, Patrick RENARD, Josette SAVARINO, Franck GENILLON, Corinne DEBARREIX-PAGE, Virginie BECQUET, François CREVOLA, Maryse PACCARD, Carine MOUSTAUD, Jean-Paul DA SILVA, Inès DUBOIS, Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Amara BOUDIB.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Manon RIGOLLIER (procuration à Anne FABIANO)

ABSENT EXCUSÉ : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Irène TOST

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 28

Pouvoirs : 1

Objet : Tarification des encarts publicitaires dans le magazine municipal

Rapporteur : Romain DAUBIÉ

Monsieur le Maire rappelle que les encarts publicitaires sont facturés actuellement comme suit :

- 1/8 ème de page : 80 €
- 1/4 de page : 160 €

Il est proposé au conseil municipal d'ajouter deux nouveaux tarifs :

- 1/2 page : 320 €
- 1 page entière : 640 €

La convention annuelle d'achat des encarts publicitaires conclue entre les annonceurs et la commune sera mise à jour en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 26 voix :

- **ADOpte** les tarifs des encarts publicitaires dans le magazine municipal comme indiqués ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Maire à modifier et signer la convention à venir avec les nouveaux tarifs.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Approuvé à la majorité

Abstentions : 26

Contre : 3 (Jean-Claude PERON, Nathalie MONDY, Amara BOUDIB)

Pour extrait certifié conforme

je certifie que le présent acte

a été publié ou notifié selon

les règlements en vigueur

Le Maire

Romain DAUBIÉ

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Le Maire

Romain DAUBIÉ